



Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION PAR UNE ASSOCIATION

(loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association)

Date limite de dépôt :

Lundi 21 février 2022 avant 17h00

À : Monsieur le Président

Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout

Maison du Pays - 81220 SERVIES

Renseignements administratifs :

Sylvain RAVIER ou Estelle ADAM

Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout

Maison du Pays - 81220 SERVIES

Tél. : 05 63 70 52 67

Mail : contact@cclpa.fr / Site Internet : cclpa.fr

CAHIER DES CHARGES

POUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DE LA CCLPA 2022

Ce cahier des charges a été établi afin que chaque association puisse juger de l'opportunité ou pas de solliciter une subvention à la Communauté de Communes du Laurécois-Pays d'Agout et permettra aussi aux membres du Conseil de Communauté de se déterminer le plus objectivement possible sur les différentes attributions.

1 – Les associations dont le siège social et l'activité (ou évènement) sont situés sur le territoire du Laurécois-Pays d'Agout peuvent prétendre à une subvention.

2 – La demande de subvention doit être adressée au siège administratif de la Communauté de Communes du Laurécois-Pays d'Agout avant la date limite fixée. Elle devra être rédigée selon le dossier-type élaboré par la CCLPA et devra être transmise avec les pièces complémentaires demandées.

3 – L'attribution des subventions est différente selon la catégorie d'association.

- **Les associations culturelles** sont subventionnées sur les dépenses liées à la réalisation d'un évènement. Ces évènements doivent s'adresser à l'ensemble de la population du territoire et valoriser l'image et l'identité de la Communauté de Communes du Laurécois-Pays d'Agout.
- **Les associations sportives et de loisirs** qui prétendent à une subvention doivent mener des actions à destination des jeunes. Le montant de la subvention par enfant licencié/adhérent à l'année, de moins de 18 ans est estimé à 20 € (*ce montant pourra faire l'objet d'une réévaluation en fonction des demandes*). Les enfants pris en compte dans le calcul doivent résider sur le territoire de la (1)CCLPA. Lors de la demande, les associations doivent fournir toutes les pièces permettant à la CCLPA de contrôler le nombre d'enfants déclarés de moins de 18 ans qui résident sur le territoire de la CCLPA.

4 – Les associations culturelles qui présenteront un projet de territoire et de partenariat avec d'autres structures, bénéficieront d'une attention particulière. La participation des associations culturelles aux différents projets organisés par la Communauté de Communes sera considérée comme un « plus » dans l'attribution de la subvention.

5 – Lors de la demande, toutes les associations doivent justifier les dépenses auxquelles sera affectée la subvention. (2) Dès utilisation de la subvention versée, l'association devra justifier de la dépense à la CCLPA dans les 6 mois qui suivent.

Une association pourra renouveler une demande qui sera reconsidérée et réévaluée au regard du nouveau dossier transmis.

6 – Les comités des fêtes pourront bénéficier d'une subvention à la condition que le projet présenté ne soit pas la manifestation traditionnelle communale de la « fête du village ». Au contraire, celui-ci devra avoir un rayonnement plus large (intercommunal) et devra être fédérateur.

Attention ! Tout dossier reçu hors délai ou incomplet ne sera pas retenu.

(1) LISTE DES 28 COMMUNES DE LA CCLPA : Brousse, Cabanès, Carbes, Cuq, Damiatte, Fiac, Fréjeville, Guitalens-L'Albarède, Jonquières, Laboulbène, Lautrec, Magrin, Missècle, Montdragon, Montpinier, Moulayres, Peyregoux, Prades, Pratviel, Puycalvel, Serviès, St-Genest de Contest, St-Julien du Puy, St-Paul, Teyssode, Vénès, Vielmur sur Agout, Viterbe.

(2) IMPORTANT : la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte rendu financier à l'administration qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.

DOSSIER DE DEMANDE

Pièces à joindre à votre dossier :

- Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association,
- Les derniers comptes annuels approuvés en Assemblée Générale,
- Le dernier rapport d'activité de l'Assemblée Générale annuelle,
- Un Relevé d'Identité Bancaire,
- Toutes les pages du présent dossier de demande,
- Un justificatif d'utilisation de la subvention pour les associations qui ont obtenu une subvention de la part de la CCLPA en 2021,

En plus pour les associations sportives et de loisirs

- (3) Toutes les pièces nous permettant d'évaluer le nombre d'enfants de moins de 18 ans licenciés/adhérents qui résident sur le territoire de la CCLPA.

(3) Les informations recueillies par la Communauté de Communes qui concernent votre association feront l'objet d'un traitement informatique destiné à analyser votre dossier de demande de subvention. Seule la CCLPA est destinataire de ces données.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Aucune base de données concernant les enfants de votre structure (noms, prénoms, adresses, dates de naissances) sera éditée. Ces données resteront dans votre dossier de demande.

I – PRESENTATION DE VOTRE ASSOCIATION

A - Identification de votre association :

Nom de votre association : _____

Numéro SIRET (obligatoire) : _____

Sigle de votre association : _____

Adresse de son siège social : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Téléphone : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Mail : _____ @

Adresse de correspondance (si différente) : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

B - Identification du responsable de l'association et de la personne chargée du dossier :

Le représentant légal (le président, ou autre personne désignée par les statuts)

Nom : _____ Prénom : _____

Qualité : _____

Mail : _____ @

La personne chargée du dossier au sein de l'association

Nom : _____ Prénom : _____

Qualité : _____

Mail : _____ @

C – Renseignements d’ordre administratif et juridique :

Déclaration en Préfecture le : ____ / ____ / ____ à _____

Objet de votre association :

Votre association dispose – t’elle d’un agrément administratif ?

- non
 oui, en ce cas vous préciserez le(s)quel(s) :

Type d’agrément :

Attribué par :

En date du :

____ / ____ / ____
____ / ____ / ____

Votre association est-elle reconnue d’utilité publique ?

- non
 oui

Composition du bureau :

D – Renseignements concernant le fonctionnement de votre association :

Description du projet associatif et des activités habituelles de l’association :

Moyens humains de l'association :

Vous indiquerez le nombre de personnes participant à l'activité de votre association, tant de manière bénévole que rémunérée. S'agissant des personnes salariées, vous indiquerez le nombre de CDI, d'une part, et les personnes à temps partiel, d'autre part.

Nbre de bénévoles : _____ **Nbre de salariés permanents :** _____

Nbre de volontaires : (ex : Service Civique) _____

Nbre d'adhérents : _____

II – BUDGET PREVISIONNEL ANNUEL DE L'ASSOCIATION

DEPENSES	Montant(2) (€)	RECETTES(1)	Montant(2) (€)
60 – Achats		70 – Ventes	
Achats d'études et de prestations de services	€	Prestation de services	€
Achats non stockés de matières et de fournitures	€	Vente de marchandises	€
Fournitures non stockables (eau, énergie)	€	Produits des activités annexes	€
Fourniture d'entretien et de petit équipement	€		
Autres fournitures	€		
61 – Services extérieurs		74 – Subventions d'exploitation	
Sous-traitance générale	€	État : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	€
Locations	€		
Entretien et réparation	€	Régions(s) :	€
Assurance	€		
Documentation	€	Département(s) :	€
Divers	€		
62 – Autres services extérieurs		Commune(s) :	€
Rémunérations intermédiaires et honoraires	€		
Publicité, publication	€	Groupement de communes :	€
Déplacements, missions, réception	€		
Frais postaux et de télécommunications	€	Fonds européens	€
Services bancaires, autres	€		
63 – Impôts et taxes		Emplois aidés	€
Impôts et taxes sur rémunération	€		
Autres impôts et taxes	€	Autres recettes (précisez)	€
64 – Charges de personnel			
Rémunération des personnels	€		
Charges sociales	€	75 – Autres produits de gestion courante	
Autres charges de personnel	€	Dont cotisations	€
65 – Autres charges de gestion courante	€	76 – Produits financiers	€
66 – Charges financières	€	77 – Produits exceptionnels	€
67 – Charges exceptionnelles	€	78 – Reprises sur amortissements	€
68 – Dotation aux amortissements	€	79 – Transfert de charges	€
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	€	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	€
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
Personnel bénévole	€	Bénévolat	€
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	€	Prestations en nature	€
Secours en nature	€	Dons en nature	€
TOTAL DES CHARGES	€	TOTAL DES PRODUITS	€

Seules les rubriques vous concernant sont à remplir. (1) indiquez à la rubrique correspondante, le montant de la subvention demandez. (2) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

B – Budget prévisionnel de l'action projetée :

DEPENSES	Montant(2) (€)	RECETTES(1)	Montant(2) (€)
Charges spécifiques à l'action		Vente de produits finis, marchandises, prestations de services	€
Achats	€	Subventions demandées	
Prestations de services	€	État : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	€
Matières et fournitures	€		
		Régions(s) :	€
Services extérieurs			
Locations	€	Département(s) :	€
Entretien	€		
Assurances	€	Commune(s) :	€
Autres services extérieurs		Communauté de communes :	€
Honoraires	€		
Publicité, communication	€	Fonds européens :	€
Déplacements, missions	€		
		Cotisations	€
Charges de personnel			
Salaires et charges	€	Autres recettes (précisez)	€
Frais généraux		Ressources indirectes affectées	
Coût total du projet	€	Total des recettes	€
Emplois des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Personnel bénévole	€	Bénévolat	€
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	€	Prestations en nature	€
Secours en nature	€	Dons en nature	€
TOTAL	€	TOTAL	€

Au regard du coût total du projet, l'association sollicite une subvention de _____ €

(1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

(2) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

IV – ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), _____ (nom et prénom)
représentant légal de l'association,

- déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant,

- certifie exactes les informations du présent dossier,

Cocher la case correspondante :

- considère que notre association a une activité à majorité **culturelle** (théâtre, expositions, musique...).

Et auquel cas, demande une subvention de : _____ € ;

- considère que notre association a une activité à majorité de **sports et loisirs** (football, pétanque, MJC, danse, pêche...).

Et auquel cas, demande une subvention estimée à 20 € par enfant de moins de 18 ans licenciés/adhérents à notre structure qui réside sur le territoire de la CCLPA.

Nombre d'enfants licenciés/adhérents de moins de 18 ans qui résident sur le territoire de la CCLPA	Montant de la subvention individuelle estimée(1)	TOTAL demandé :
_____	X 20 €	= _____ €

- précise que cette subvention, si elle est accordée devra être versée au compte bancaire de l'association **dont le RIB est joint au dossier**.

FAIT, LE _____ A _____

SIGNATURE :

Pour information, les associations dès lors qu'elles perçoivent une subvention de la part de la Communauté de Communes, pourront faire l'objet d'un contrôle. Ces contrôles seront organisés aléatoirement et de manière inopinées.

(1) Ce montant pourra faire l'objet d'une réévaluation en fonction des demandes.

Attention : Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.